





## PRODUCTION

### **Coordination de la rédaction**

Luc Doray

### **Collaboration à la rédaction**

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Anik Pouliot

Gilles Vézina

### **Révision**

Lizon Levesque

### **Traduction**

Joanne Gibbs

### **Photographies**

Josée Lecompte

Frédéric Tougas

Sylvie Trépanier

### **Conception graphique**

Sextans

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2019

ISBN 978-2-924750-49-0 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-48-3 (PDF)

Version électronique disponible sur le site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

English paper version available upon request

English PDF available on the Internet website





Madame Cathy Wong  
Présidente du conseil municipal  
Ville de Montréal  
Montréal (Québec)

Madame la présidente,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,



Dominique Ollivier

Le 1<sup>er</sup> mai 2019



## REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2018.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message de la présidente</b>	<b>8</b>
<b>Mission et mandat</b>	<b>14</b>
<b>Activités</b>	<b>18</b>
<b>Communications</b>	<b>28</b>
<b>Rayonnement</b>	<b>36</b>
<b>Budget</b>	<b>40</b>
<b>Annexe I</b> Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2018	<b>42</b>
<b>Annexe II</b> Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	<b>60</b>
<b>Annexe III</b> Organisation, pratiques et code de déontologie	<b>64</b>
<b>Annexe IV</b> Liste des employés et collaborateurs en 2018	<b>69</b>



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Montréal affiche une vitalité démocratique qui connaît une croissance continue. Plusieurs expériences, menées tant par l'Office que par d'autres acteurs en témoignent. L'intérêt grandissant du public pour l'intégration d'éléments de démocratie participative aux outils de gouvernance, la popularisation de diverses méthodes de contribution en ligne, ainsi que l'appropriation citoyenne de dispositifs comme le droit d'initiative prévu à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, ne sont que quelques indicateurs de cet essor. La population s'attend de plus en plus à être mise à contribution dans la définition des transformations qui affectent son milieu de vie. Dans le même ordre d'idées, l'administration municipale, que ce soit la classe politique ou la fonction publique, semble de plus en plus sensible à la contribution des citoyens aux affaires de la ville. On voit se multiplier les appels à la contribution citoyenne.





Parmi les mécanismes de prise de parole citoyenne, la consultation publique indépendante occupe une place enviable. Grâce à sa réputation d'institution neutre et indépendante, à l'écoute de l'ensemble des parties intéressées par les projets d'aménagement sous examen public, l'Office continue de bénéficier d'une confiance accrue des citoyens et des élus sur des enjeux montréalais majeurs. Le grand nombre de dossiers qui nous ont été confiés et les nombres records de participations constatés depuis quelques années en sont la preuve.

Mais, au-delà de ces beaux succès, l'année qui vient de s'achever semble annonciatrice d'une nouvelle étape importante du développement de l'Office qui aura des incidences déterminantes sur l'organisation.

### **Prendre acte de l'évolution des mandats et des façons de faire de l'Office**

En plus d'un accroissement du nombre de mandats durant la dernière année, on a pu constater également un changement significatif dans la nature des mandats qui nous sont confiés. Alors que dans ses premières années d'existence, l'Office intervenait surtout sur des projets immobiliers. Il se voit maintenant confier de plus en plus de mandats de planification du territoire ou de politiques publiques qui se situent en amont de toute décision et qui visent à dégager des besoins, une vision et des orientations. Ce type de consultation demande de mettre en place des dispositifs nettement plus complexes que de simples sessions d'information suivies d'auditions de mémoires. Elles requièrent plus de ressources et plus de temps, puisqu'il faut souvent, en l'absence de projet concret, déployer un arsenal d'outils pour en expliquer les enjeux, pour faire émerger des consensus et pour faire participer les gens en allant à leur rencontre dans leur milieu de vie.



Dans ses premières années d'existence, l'Office intervenait surtout sur des projets immobiliers. Il se voit maintenant confier de plus en plus de mandats de planification du territoire ou de politiques publiques qui se situent en amont de toute décision et qui visent à dégager des besoins, une vision et des orientations.



De plus, l'expérience aidant, l'Office se rend compte que la documentation accompagnant ce type de mandat est souvent incomplète. Pour que ces exercices puissent être pleinement productifs et qu'ils permettent de dégager des propositions constructives, un important chantier de réflexion s'impose, tant pour déterminer le type de documentation minimale qui doit les accompagner que pour s'assurer que l'exercice de consultation lui-même arrive au bon moment dans la chaîne de décision.

On ne saurait passer sous silence les changements intrinsèques à l'évolution des technologies qui nous amènent à avoir de plus en plus recours aux espaces virtuels pour visualiser des projets, initier des débats, prendre le pouls de la population sur des sujets spécifiques. Une bonne partie de la croissance de la participation constatée cette année est due à ces phénomènes. Mais, il faut également reconnaître du même souffle que la participation en virtuel fait aussi croître la participation en présentiel. Le nombre de participants aux séances d'information et la quantité moyenne d'opinions présentées aux commissions sont aussi en forte croissance depuis l'avènement du virtuel dans l'espace de consultation.

Déjà, lors de l'événement Wikicité initié par l'OCPM en collaboration avec le Bureau d'audience publique sur l'environnement en 2014, nous avons entrevu le potentiel du numérique pour favoriser l'information d'un plus large public. Il nous était toutefois plus difficile, alors, de déterminer les éléments nécessaires à un bon débat public au moyen du numérique. Quatre ans plus tard, les diverses expérimentations que nous avons menées ont eu pour effet de redéfinir la répartition traditionnelle des compétences entre les experts et les citoyens. En créant des occasions d'apprentissage, d'éducation et d'information, le recours aux outils numériques ajoute une dimension nouvelle à la participation citoyenne. Ils révèlent, même à travers une certaine instantanéité, un savoir d'usage de plus en plus précieux. Force est de reconnaître que nous avons changé de paradigme et que les questions qui se posent ne sont plus celles de contrer les risques de dérive, de propagande ou de désinformation lors d'une consultation, mais plutôt celles de la mise à profit d'une énergie citoyenne effervescente qui est maintenant outillée pour proposer des contributions, intervenir dès les étapes de la conception des projets et même, ultimement, les cocréer. Ceci nous amène à voir autrement les séquences de consultation et à redéfinir la façon dont les informations ainsi obtenues nourrissent le rapport.





Autre fait nouveau, trois des mandats confiés à l'Office dans la dernière année ont fait l'objet de démarches citoyennes en vertu du droit d'initiative. Dans l'un des cas (retrait de la circulation de transit sur les voies Camillien-Houde et Remembrance), les requérants ont accepté de retirer leur demande et de faire confiance aux mécanismes de l'Office pour évaluer le projet pilote. Un mandat tout à fait nouveau pour nous.

Dans le second cas (Assomption-Sud/cité logistique) la réglementation en vigueur à l'époque - qui a été modifiée depuis - ne permettait pas le recours à l'Office, malgré un appel fort des citoyens. Le nouveau projet proposé à la consultation vient donc en sus des deux autres exercices déjà menés par l'arrondissement et pose un défi particulier au design de consultation. Le troisième cas est celui qui traite de la question du racisme et de la discrimination systémiques où près de 30 000 signatures papier ont été recueillies par les requérants. Alors que le conseil municipal vient de modifier le règlement du

droit d'initiative pour permettre de recueillir des signatures électroniques, il faut s'attendre à une croissance importante de ce type de dossiers et de situations.

Finalement, il est important de noter que l'ensemble des expérimentations sur la participation sans exclusion et la levée des obstacles à la participation qui se sont faites à l'Office depuis quelques années ont pleinement donné leurs fruits en 2018. Il ne semble pas exagéré de dire que la diversification des moyens de consulter nous a permis d'atteindre un nouveau point de bascule en matière de participation. D'une moyenne de quelques dizaines de participations à notre fondation en 2002, on retrouve maintenant des milliers de participants qui font entendre leur voix à travers les divers outils proposés. Cette nouvelle norme crée des attentes énormes et entraîne des comparaisons entre les processus dans un univers où la participation des citoyens aux décisions s'avère être un enjeu à géométrie variable.



### **Permettre un débat public transparent sur nos mécanismes de consultation**

Montréal a adopté sa première politique de consultation publique en 2004. Elle s'est dotée également, en janvier 2006, d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités. Cette Charte a fait l'objet d'une révision en 2011 et il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une consultation publique «de temps à autre» pour être mise à jour. De plus, l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi 122 en juin 2017 impose aux municipalités qui veulent se soustraire aux référendums de se doter d'une politique de consultation publique conforme à la loi. Tous ces éléments ainsi que les évolutions présentées ci-haut font qu'il est temps, pour maintenir les ouvertures à la participation citoyenne, d'apporter des précisions sur les dispositifs de consultation des Montréalais, d'en harmoniser l'application et de mieux définir leurs finalités.

Le colloque de l'Institut des politiques alternatives de Montréal (IPAM) tenu à l'automne 2018 interpellait d'ailleurs les élus montréalais responsables de la démocratie participative sur le sujet et proposait notamment que soit élargi le mandat de l'OCPM pour qu'il puisse intervenir sur l'ensemble du territoire actuel de l'île de Montréal.

En outre, lors de différents forums, plusieurs intervenants ont suggéré que l'OCPM devrait avoir un rôle statutaire dans la gestion des dossiers touchant plusieurs arrondissements ou villes de l'agglomération ainsi que dans la gestion des ensembles emblématiques ou stratégiques (Vieux-Montréal, centre-ville, mont Royal, aires et sites protégés, politiques stratégiques, etc.).

Nous croyons fortement que pour que la démocratie participative prenne tout son sens, il faut que soit inscrite dans les législations habilitantes l'obligation de consultations publiques et que leur cadre soit mieux défini.

Dans le même ordre d'idées, l'OCPM a entendu plusieurs invitations faites au législateur à modifier sa loi pour que les diverses instances de l'île – outre le conseil municipal et le comité exécutif qui sont déjà autorisés à le faire – comme le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissements et les conseils municipaux des villes reconstituées, puissent nous mandater pour tenir toute consultation publique sur une matière relevant de leur compétence. Il nous semble que nous ne pouvons faire l'économie de tels débats.

## Consolider notre rôle d'accompagnement

L'un des mandats de l'Office est de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique, quel que soit l'intervenant municipal qui les réalise. Il y a deux ans, l'OCPM s'était donné le défi de jouer un rôle accru d'accompagnement et de personne-ressource auprès des arrondissements et des services afin d'améliorer les pratiques de démocratie participative. La centaine de fonctionnaires que nous avons formés à ce jour aux défis de la consultation montre bien que de plus en plus d'arrondissements sont soucieux d'impliquer leurs citoyens. Nous sommes également sollicités par davantage de services de la ville-centre pour les aider à élaborer des démarches participatives. De plus, ces activités de sensibilisation et de formation apparaissent dans de plus en plus de plans d'action. Pensons notamment au Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 ainsi qu'à celui sur le développement social.

L'Office est heureux, lorsque les ressources le permettent, de poursuivre ce travail. Toutefois, si l'intention était, à court ou moyen terme, de pérenniser ce type de soutien, il faudrait penser à une autre organisation du travail, la ressource-conseil représentant un objet de travail particulier et demandant des compétences et des suivis spécifiques.



En soutenant la participation citoyenne, nous sommes convaincus que nous aidons à développer le sentiment d'appartenance de tous les citoyens ainsi que leur désir de devenir une force agissante positive pour l'évolution de notre ville.



## Faire du suivi des recommandations une étape intrinsèque de la consultation

Dans notre rapport annuel 2008, nous soulignons la difficulté qu'éprouvent les citoyens à mesurer l'impact de leur participation aux consultations de l'Office en dehors des rapports publics de l'OCPM, ainsi que leur difficulté à retracer les gestes posés par l'administration après le dépôt des rapports.

Dix ans plus tard, cette question n'est toujours pas résolue. Pour assurer que la consultation soit à la fois juste, équitable et fructueuse pour tous les intéressés, il faut s'assurer que la rétroaction devienne un élément intrinsèque du processus de consultation. Pour le moment, le processus est plutôt aléatoire et varie selon les services ou les arrondissements concernés. Considérant l'importance des questions soumises à l'Office au cours des dernières années, le recours plus fréquent aux exercices d'amont et la popularité croissante des droits d'initiative, il est temps de se doter d'un mécanisme de réponse automatique aux recommandations des commissions. Comme nous le proposons en 2008, le mécanisme pourrait s'apparenter à ce qui est prévu dans le règlement encadrant le droit d'initiative ou à ce qui existe déjà pour les commissions permanentes du conseil municipal. En effet, lorsqu'une de ces commissions dépose un rapport, le comité exécutif dispose d'un délai pour informer le conseil municipal des suites qui seront données. Cette pratique pourrait inspirer une procédure s'appliquant aussi aux rapports de l'Office.

Au terme de cette année 2018, qui a marqué une augmentation du rythme de travail et une diversification des activités de l'Office, je tiens à réitérer notre intérêt et notre enthousiasme à mettre l'expertise développée par l'OCPM au service des Montréalais. En soutenant la participation citoyenne, nous sommes convaincus que nous aidons à développer le sentiment d'appartenance de tous les citoyens ainsi que leur désir de devenir une force agissante positive pour l'évolution de notre ville.

La présidente,

Dominique Ollivier





Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.



Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.



## La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

### Article 83

- 1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
- 2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;
- 3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;
- 4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :
- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
  - de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
  - un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
  - un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.





Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article, les mots «une université, un collège» par «un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.

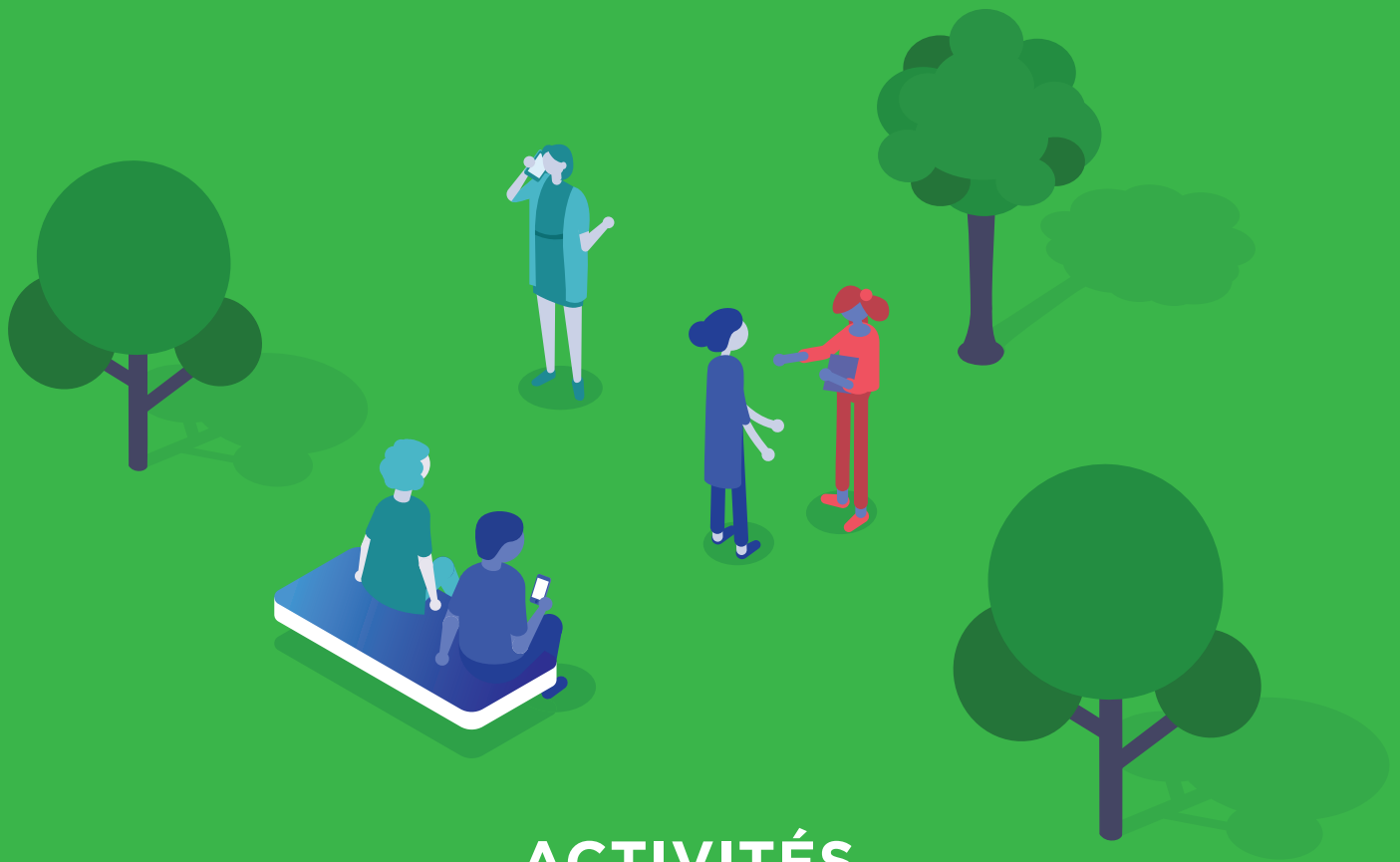
Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du «Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique», et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Le 16 juin 2017 était sanctionné le projet de loi 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. La loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter un règlement édictant une politique de participation publique selon certains critères. L'adoption de cette politique rend caduques les dispositions référendaires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique. Pour Montréal, la loi apporte des modifications à la Charte de la Ville (article 83) qui prévoit que ledit projet de règlement sur la participation publique doit faire l'objet d'une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal. Une autre modification au même article 83 prévoit donner le pouvoir à l'Office de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique.

Le 21 septembre 2017 était sanctionné le projet de loi 121, portant sur le statut de Montréal comme métropole. La loi modifie une disposition de la charte et fait passer de 25 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés la superficie des projets résidentiels, commerciaux ou industriels pour lesquels l'article 89 de la Charte peut être évoqué et la consultation requise par la Loi peut être confiée à l'Office et être soustraite ainsi du recours référendaire.

### **Règlement municipal sur le droit d'initiative**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2017, a modifié le règlement sur le droit d'initiative afin de rendre possible le recours à l'Office pour les consultations prévues en arrondissement dans le cadre de l'exercice de ce droit.



## ACTIVITÉS

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. Il y est prévu que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y mentionne aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville. La Charte indique également que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.



Les mandats de modifications au Plan d'urbanisme et de réglementation sont généralement donnés en vertu de l'article 89, alors que l'examen de plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville.

Un grand nombre de consultations se sont tenues en 2018, certaines étant des suites de dossiers entrepris en 2017. Il en a été ainsi de la consultation publique sur le projet de Plan directeur du parc Jean-Drapeau qui connaîtra sa conclusion en 2019. Cette consultation compte parmi celles qui auront été les plus importantes pour l'Office en termes de participation. Citoyens et organisations ont profité des nombreuses occasions qui ont été proposées pour exprimer une opinion quant aux enjeux actuels et futurs de ce lieu en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement 2019-2029 pour la Société du parc Jean-Drapeau. Des milliers de citoyens et un bon nombre d'organismes ont pris part aux activités de consultation, que ce soit en ligne ou en personne. Les activités ont pris diverses formes : assemblées publiques, questionnaires en ligne, présence de membres du personnel de l'Office sur le site à des événements pour prendre le pouls





des usagers du Parc. Au total, cette consultation a recensé plus de 7 000 participations. Le rapport de la commission sera déposé au cours de l'hiver 2019.

Plusieurs des dossiers de consultation qui nous ont été confiés sont majeurs et complexes. Citons notamment celui sur la circulation de transit sur le mont Royal. Le mandat reçu comportait deux volets : une évaluation du projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance; l'élaboration d'une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc du Mont-Royal.

Ce dossier est singulier à plusieurs égards. En premier lieu, le mandat nous a été donné dans un contexte où une démarche citoyenne était entamée en vertu du droit d'initiative. Les services du Greffe avaient annoncé la recevabilité de la demande du point de vue des citoyens lorsque l'Office a été mandaté. Un des premiers gestes posés a été de rencontrer les requérants afin de leur faire valoir la démarche et la procédure qui sont celles de l'Office dans un tel dossier.

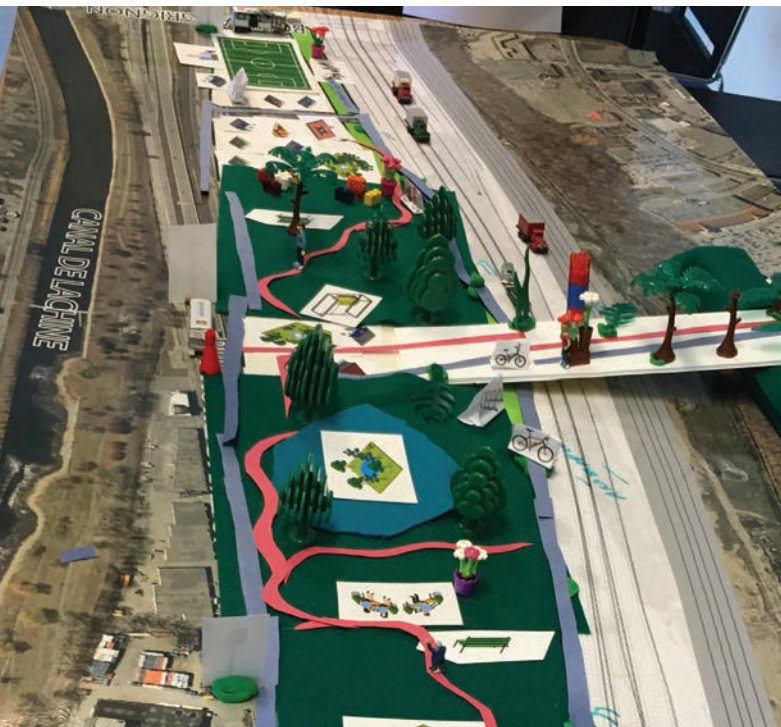
C'est dans ce contexte que les requérants ont mis en veilleuse leur démarche pour participer à la consultation qui s'amorçait. L'autre élément singulier de cette consultation est qu'elle portait sur un processus d'évaluation et qu'elle se déroulait avant, pendant et après le projet pilote. C'est une situation nouvelle pour l'Office.

De nombreuses activités se sont tenues tout au long du projet pilote, certaines sur le site même, d'autres prenant la forme d'ateliers de discussions dans les arrondissements voisins de la montagne; une rencontre se tenant aussi, exceptionnellement, pour les citoyens de la Ville de Westmount. Des outils numériques ont aussi été utilisés, notamment des questionnaires ainsi qu'une plateforme de consultation en ligne. Ces moyens de participer à la consultation ont été très prisés. Les questionnaires ont été remplis par 6 715 personnes, alors que la plateforme de consultation en ligne a donné lieu à la création de 2 210 profils générant plus de 4 000 interventions (votes ou arguments) sur les 20 propositions mises de l'avant par la Ville, ou encore sur les 103 nouvelles propositions faites par les citoyens. Lors de la période d'audition des opinions, la commission a reçu plus de 680 opinions orales ou écrites. Tandis que les opinions exprimées en ligne approchaient les 1 200. En tout, on compte plus de 13 000 participations à cette consultation dont le rapport sera déposé au printemps 2019. Cela fait de cet exercice de consultation celui qui a permis la plus grande participation citoyenne dans l'histoire de l'Office.



En tout, on compte plus de 13 000 participations à cette consultation dont le rapport sera déposé au printemps 2019. Cela fait de cet exercice de consultation celui qui a permis la plus grande participation citoyenne dans l'histoire de l'Office.





Nous avons aussi réalisé des mandats d'exercice de planification de certains secteurs, dont deux principalement. Un dossier portait sur la création d'un grand parc-nature dans le secteur Turcot et la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur un projet de réaménagement de l'avenue McGill College au centre-ville.

Dans le cas du parc-nature, la commission a tenu une séance d'information suivie de quatre ateliers créatifs. Ces ateliers ont permis l'élaboration d'une dizaine de scénarios d'aménagement conçus par les citoyens. Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation lors d'une soirée synthèse de la consultation. Par la suite, l'étape d'audition des opinions a permis le dépôt d'une soixantaine de contributions citoyennes. Finalement, un questionnaire en ligne et la possibilité de déposer des mini-mémoires en ligne a permis la contribution de plus de 600 autres citoyens et groupes. Au total, c'est plus de 1 500 participations pour cette consultation dont le rapport sera déposé au cours de l'hiver 2019.



Pour ce qui est du projet de réaménagement de l'avenue McGill College, la consultation a pris plusieurs formes. Débutant par deux soirées d'information, la première présentait les intentions de la Ville, alors que la deuxième proposait des présentations complémentaires. L'Office a aussi organisé une série d'activités d'animation *in situ* en fermant une partie de la rue. De plus, l'Office a été présent avec une maquette et du matériel d'animation à l'intérieur du hall d'entrée de plusieurs édifices de bureaux se trouvant sur cette avenue et aux environs. Cette présence sur le site visait à recueillir l'opinion des premiers utilisateurs de l'avenue McGill College,

à savoir les personnes qui travaillent dans les tours à bureaux bordant l'avenue. Ces activités ont permis de joindre une gamme étendue de personnes concernées. En tout, c'est près de 1 500 participations qui ont été compilées pour cette consultation, dont les deux tiers ont été faits en ligne, soit en y visionnant les séances d'information, en répondant au questionnaire en ligne, ou encore en contribuant une opinion en ligne sur le site de l'Office. Le rapport a été déposé en février 2019.

Certains mandats reçus en 2018 ne feront l'objet d'activités de consultation qu'en 2019, quoique du travail de préparation pour ces dossiers ait été réalisé cette année. C'est le cas de la démarche d'amont qui mènera à l'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur des Faubourgs de l'arrondissement de Ville-Marie. C'est une consultation qui se fait sur un vaste territoire de l'arrondissement de Ville-Marie aux problématiques multiples. En effet, le territoire faisant l'objet de la consultation s'étend de la rue Saint-Hubert à l'ouest, à la rue Fullum à l'est, et de la rue Sherbrooke au nord jusqu'au fleuve. Il y a là des secteurs déjà très densément bâtis, mais aussi des secteurs à redévelopper comme celui de l'usine Molson/Coors, le site de Radio-Canada ou celui de la porte Sainte-Marie. L'essentiel de la consultation se tiendra dans la première moitié de 2019.

Le dossier de la consultation sur le secteur de Lachine-Est connaît un cheminement semblable. Il s'agit là aussi d'un vaste secteur, mais qui est presque complètement à développer, un des derniers à proximité du centre-ville. Là aussi, les activités de consultation publique se tiendront dans la première moitié de 2019.

C'est également le cas de la vaste consultation à venir sur le racisme et la discrimination systémiques, issue d'un droit d'initiative ayant abouti au cours de l'été. Dans ce cas, une préconsultation auprès de 16 des 19 arrondissements a eu lieu au cours des derniers mois de 2018. Cet exercice a permis à la commission de rencontrer des cadres et employés de la Ville, mais aussi des partenaires du milieu. Un certain nombre de thématiques ont été abordées lors de ces rencontres, notons, parmi d'autres, les questions de gouvernance, de développement social, de lutte à la pauvreté, de logement et d'emploi. L'essentiel de la consultation se tiendra dans la première moitié de l'année qui vient.





La situation est un peu différente dans le cas de l'exercice de consultation pour le secteur de l'Assomption-Sud, alors que le mandat reçu a été abrogé en cours d'année pour être remplacé par une autre version en cours d'été. Les services de la Ville responsables du dossier nous ont transmis le document de base devant lancer la consultation en janvier 2019.

Finalement, nous n'avons reçu qu'un seul mandat réglementaire cette année en vertu de l'article 89 de la Charte. Il s'agissait d'un projet de requalification et de reconversion de la

Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine. Le projet soumis à la consultation prévoyait la construction d'une nouvelle résidence pour les Sœurs sur le site. Les bâtiments existants seraient, quant à eux, prolongés par une nouvelle aile. La hauteur de ces deux nouvelles constructions ne dépasserait pas celle des bâtiments actuels. Environ 450 unités résidentielles seraient réalisées, dont 150 pour les Sœurs et 240 destinées à des personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie. Il est aussi prévu de conserver et réhabiliter la Maison du Chapelain, de transformer la Chapelle en salle multifonctionnelle accessible au public, d'agrandir le stationnement longeant la rue Esther-Blondin, de créer des espaces à bureaux, de maintenir et mettre en valeur les espaces verts existants, et de réaliser un parc public sur le site.

La consultation publique a porté sur un projet de règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation, et l'occupation de bâtiments à des fins d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne. Ce projet dérogeait à plusieurs aspects du règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine, notamment en ce qui a trait au nombre d'étages maximum et au ratio de stationnement.



Tous ont salué le legs exceptionnel à la communauté consenti par les Sœurs et accueilli assez favorablement le projet.





Plus de 200 personnes ont assisté ou participé aux séances d'information et d'audition des opinions. La séance d'information a été intégralement webdiffusée et suivie par plus de 500 personnes, en direct ou en différé, en plus des personnes présentes dans la salle. La commission a reçu 16 contributions écrites, dont 9 ont également été présentées à l'oral, ainsi qu'une intervention orale sans dépôt de mémoire.

Tous ont salué le legs exceptionnel à la communauté consenti par les Sœurs et accueilli assez favorablement le projet. Les participants ont néanmoins émis des réserves sur certains aspects du projet, pointé des enjeux importants et proposé des modifications.

Tout en recommandant d'accueillir favorablement le projet, la commission estime que plusieurs modifications au projet de règlement sont nécessaires afin, notamment, de protéger ce patrimoine important, d'assurer le respect de l'intention de la Congrégation, de favoriser les liens du projet avec son milieu, particulièrement son interface avec le secteur assez précaire et enclavé de Duff Court, et d'augmenter sa viabilité financière en examinant des hypothèses de densification du site. Ces modifications sont essentielles, selon elle, pour répondre aux enjeux soulevés durant la consultation et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble du secteur.



Aussi, l'Office a organisé et tenu un certain nombre d'événements comme des formations à la consultation publique qui s'adressaient à des fonctionnaires professionnels tant d'arrondissements que des services centraux. Ces formations ont été dispensées dans le cadre des activités du Comité mixte de développement professionnel, le CMDP, sous la responsabilité conjointe du syndicat des professionnels et professionnelles et de la Direction des ressources humaines. Une soixantaine de participants ont pu bénéficier de cette formation. Nous avons entrepris un cycle de formation à la consultation publique à l'intention des élus, comme nous le faisons après chaque élection générale. Une première session s'est tenue en décembre 2018 en collaboration avec le bureau de l'Ombudsman, et deux autres ont eu lieu en février 2019.

L'Office a aussi poursuivi sa participation à une opération de promotion des pratiques de consultation de la Ville, organisée par le Bureau

de la présidence du conseil municipal. Cette activité, connue sous le nom de «Caravane de la démocratie», permet aux citoyens d'un quartier de prendre connaissance des mécanismes de consultation publique de la Ville et d'échanger avec les responsables. En plus de l'Office, la caravane comprend plusieurs autres intervenants, notamment l'Ombudsman, les conseils consultatifs et les commissions du conseil.

En terminant, il faut signaler qu'un mandat demeure en suspens; il porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du document devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat. Ce mandat a été confié à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.





Au total cette année, nous cumulons donc plus de 24 000 participations à l'une ou l'autre des activités de l'Office, soit en étant présents lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou en participant au moyen des outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.





## COMMUNICATIONS

L'année 2018 en aura été une de démarches atypiques et de grands succès de participation. Si la hausse spectaculaire de la participation est attribuable à la multiplication des moyens de participer en ligne, il est aussi clairement apparu que l'augmentation de la participation en ligne contribuait à l'augmentation de la participation en personne. La participation en ligne favorisant aussi la captation de courriels, l'Office a vu sa liste de diffusion doubler en une année, atteignant près de 6 000 personnes inscrites à nos infolettres.



2018 nous aura livré son lot de mandats de consultation atypiques et inédits, exigeant de concocter des stratégies de communication différentes. Afin de déployer deux grandes consultations métropolitaines qui se démarquaient par leur durée, nous avons développé des stratégies qui avaient comme objectif de maintenir l'engagement dans le temps.

Alors que les démarches de consultation avaient été élaborées afin de créer une synergie entre les événements en personne et les outils en ligne, elles se devaient d'être portées par des campagnes d'information et de rétroaction soutenues. Pour ce faire, des listes de personnes intéressées ont été constituées au démarrage de ces démarches, par l'utilisation de différentes méthodes. Ces personnes ont, par la suite, reçu des invitations à participer aux différentes phases de la consultation, en plus de recevoir régulièrement des mises à jour de l'information disponible.

Lors de consultations plus traditionnelles (moins d'étapes, plus circonscrites dans le temps) c'est généralement les réseaux sociaux qui sont les canaux de communication principaux afin de trouver les citoyens intéressés par les enjeux,

les informer de la consultation et les inciter à participer. Les réseaux sociaux nous permettent de joindre les citoyens directement, de créer de l'engagement et de leur suggérer des actions à court terme : assister à un événement, contribuer en ligne, etc.

Cette année, la nature des mandats et surtout leur durée nous ont forcés à élaborer des stratégies plus complexes. D'abord, pour des raisons de coûts, nous avons réservé la publicité pour les actions directes (réserver sa place à un événement, répondre à un questionnaire en ligne, etc.), ainsi que pour le ciblage de nouvelles personnes intéressées, privilégiant la diffusion d'infolettres régulières (courriels) afin d'informer en continu sur l'évolution du dossier et de maintenir l'engagement des citoyens intéressés.

La complexité des dossiers traités, ainsi que le développement des meilleures pratiques quant à l'utilisation de questionnaires en ligne en complément aux activités de consultation plus traditionnelles, nous ont amenés à développer des questionnaires plus courts, aux sujets mieux cernés. Nos démarches de 2018 ont donc compté un plus grand nombre de courts questionnaires thématiques disséminés à différents moments de la démarche. La consultation sur l'avenir du parc



Jean-Drapeau, par exemple, en proposait cinq : un questionnaire d'introduction, puis quatre questionnaires thématiques. Le raffinement de nos méthodes, meilleures pratiques dont nous nous inspirons et auxquelles nous contribuons par les différentes itérations de nos propres stratégies, nous permet d'obtenir des taux de complétion très souvent au-dessus de 95 %. Avec ce type de questionnaire, c'est généralement un répondant sur deux qui accepte de recevoir nos infolettres à la suite de sa participation.

En 2018, l'Office a aussi publié un avis public dans un quotidien et a émis 16 communiqués de presse ou invitations aux médias. Aussi, pour chacune des consultations publiques, une campagne publicitaire sur Facebook a été réalisée. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 68 000 foyers. L'an dernier, c'est plus de 70 000 dépliant qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet d'une consultation. Des dépliant et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et des affiches ont été posées sur les sites du parc Jean-Drapeau ainsi que sur le mont Royal.

L'Office fait une utilisation soutenue des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès des

Montréalais. Nous faisons un usage régulier de Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube et Flickr.

Par ailleurs, c'est toujours Facebook qui demeure notre communauté la plus dynamique et le canal le plus efficace pour interagir avec les Montréalais, les informer et susciter leur participation. Les outils publicitaires qu'il propose, incluant les publicités sur Instagram, nous permettent de cibler avec précision les citoyens concernés par nos consultations. Nous avons terminé 2018 avec 9 251 abonnés à notre page Facebook et c'est près de 25 000 personnes qui ont interagi avec notre page cette année, alors que la portée totale de nos publications se situe à plus de 732 000, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'un ou l'autre des contenus associés à notre page (les deux dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).

### **La webdiffusion complète des séances d'information : une nouveauté qui a suscité une vague de satisfaction**

Cette année, nous avons fait le choix d'une diffusion professionnelle qui permet la transmission des séances d'information, incluant la période de questions du public, sur Facebook, sur le site de l'Office et depuis la fin de l'année, sur Twitter/Périscope. Nous diffusons toutes les présentations faites en séance d'information depuis 2017, mais plusieurs citoyens demandaient que l'on transmette aussi les périodes de questions. Nous avons d'ailleurs reçu beaucoup

de témoignages de satisfaction de la part des Montréalais à ce sujet. Notre expérience étant maintenant mieux établie, nous constatons que la possibilité de suivre les séances en ligne, plutôt que de vider les salles (c'était une inquiétude pour plusieurs), contribue à mobiliser plus de gens. Pour 2018, les statistiques des visionnements sont parlantes; les événements ont presque tous fait salle comble. S'il demeure nécessaire de venir aux séances en personne pour participer aux échanges, l'écoute des soirées d'information, en direct ou en différé, permet clairement d'informer un plus grand nombre de citoyens. En effet, pour 2018, nous comptons 4 369 visionnements, en direct ou en différé, de vidéos en provenance de nos séances d'information (contre 2 077 en 2017). Il est aussi possible de consulter les archives vidéo de ces présentations sur Facebook et sur notre chaîne YouTube.

### Site Internet

Cette année, le site web de l'Office a poursuivi sa croissance au rythme soutenu des consultations. Ainsi, la fréquentation du site et la masse documentaire n'ont cessé de croître. C'est plus de 45 000 visiteurs qui ont consulté les pages du site avec une grande majorité (environ 84 %) de nouveaux visiteurs sur notre plateforme.

Avec la diversification des méthodes de consultation, l'Office a pris le parti de transformer la présentation de son message et de ses activités lorsque les mandats exigeaient une démarche plus complexe.

Par exemple, la consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a fait l'objet d'un traitement particulier sur le web. Pour présenter l'information de façon claire et concise, l'Office a développé le site **parcjeandrapeau2028.com**, un site où l'information et la démarche de la consultation se retrouvent présentées de façon attrayante et illustrée, en une seule page. Ce site a été consulté par près de 2 350 utilisateurs depuis sa mise en fonction.

Dans le cas de la consultation sur les voies d'accès au mont Royal, nous avons fait appel à une plateforme collaborative propulsée par Cap Collectif pour supporter la discussion entre les participants et l'élaboration des opinions. C'est plus de 2 200 profils qui y ont été créés et plus

de 4 000 contributions recueillies. Le site **access-mont-royal.com** qui donnait accès à la plateforme de consultation en ligne a été visité par près de 9 500 utilisateurs uniques pendant l'année. C'était pour l'OCPM la deuxième utilisation de l'outil participatif de Cap Collectif, la première avait été lors de la consultation sur la réduction de la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles en 2015-2016. Le grand avantage de ce type d'outil collaboratif est qu'il permet des interactions directes entre les citoyens et que l'évolution du débat y est tout à fait transparente, en temps réel, ce qui, dans des contextes tendus, permet de consolider la confiance des participants envers le processus.

Cette année, la possibilité de donner son opinion en ligne lors de la phase d'audition des opinions a aussi été étendue à l'ensemble des consultations. De nouvelles fonctionnalités du site ont été développées afin de faciliter la mise en ligne des formulaires thématiques et la publication des contributions.

Nous avons terminé l'année par le lancement d'un deuxième site dédié, **faubourgs.ocpm.qc.ca**, pour entamer la consultation sur le secteur des Faubourgs. Si le site reprend le modèle élaboré pour la consultation sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, il inclut une carte interactive originale qui présente 13 secteurs pour lesquels il est possible de consulter une fiche détaillée préparée par l'arrondissement.

Enfin, l'Office poursuit ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses outils web, leur convivialité et leur capacité à s'adapter aux différents appareils mobiles. En 2018, les travaux préparatoires de la nouvelle version du site officiel ont été entamés avec pour objectif une mise en ligne d'une nouvelle version au cours de l'année 2019.

# 2018 EN CHIFFRES



PLUS DE  
**24 450**  
PARTICIPATIONS  
À UNE ACTIVITÉ  
DE CONSULTATION  
en personne ou en ligne



**2 225**  
OPINIONS PRÉSENTÉES  
AUX COMMISSIONS  
(orales et écrites, exprimées  
sur notre site ou par dépôt  
de mémoire)







**45 000**

**VISITEURS DU SITE  
INTERNET**



PLUS DE

**6 000**

**CIToyENS OU  
ORGANISMES  
ABONNÉS À NOS  
INFOLETTRES**



**4 369**

**VISIONNEMENTS**

**en direct ou en différé des  
webdiffusions des séances  
d'information**





# DÉCOMPTE DES PARTICIPATIONS 2018

<b>PARTICIPATION 2018</b>	<b>TRADITIONNELLE</b> (en personne + dépôt de mémoire)	<b>EN LIGNE</b>	<b>TOTALE</b>
<b>Sœurs de Sainte-Anne</b>	201	632	833
<b>Parc Jean-Drapeau</b>	1 716	5 409	7 125
<b>Voies d'accès au Mont Royal</b>	1 555	11 641	13 196
<b>Parc-nature Turcot</b>	375	1 149	1 524
<b>McGill College</b>	391	1 105	1 496
<b>Racisme et discrimination systémiques</b>	315	0	315
<b>TOTAL</b>	<b>4 553</b>	<b>19 936</b>	<b>24 489</b>





## RAYONNEMENT

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.



Localement et au Québec, et tout au long de l'année, l'Office est appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. Des rencontres ont aussi cours avec une grande variété de groupes : étudiants, groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements avec des groupes de l'extérieur, comme l'accueil d'une délégation de la mairie de Chambéry en France.

À signaler dans cette catégorie, la présence de notre présidente comme conférencière d'honneur du Forum sur l'acceptabilité sociale organisée à Québec par le groupe « votepour.ca », un organisme citoyen. Elle a aussi participé à un panel lors de ce même événement.

Citons également une demi-journée de formation donnée par la présidente sur la communication et la lutte contre l'exclusion devant le personnel et les commissaires du BAPE et à la même occasion, une rencontre avec les responsables de la consultation publique à la Ville de Québec.

À noter aussi, la participation de l'Office et de la présidente aux Deuxièmes rencontres nationales de la participation à Lille en France. Elle y a participé à un atelier organisé par l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) présentant les meilleures pratiques de l'Office. Par ailleurs, ce déplacement a permis des rencontres avec nos partenaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et avec la mairie de Loos-en-Gohelle, une commune du nord de la France qui s'est dotée de pratiques de participation citoyenne particulièrement innovantes. Notre collaboration avec l'OCDE s'est poursuivie cette année par la participation de la présidente à une mission en Jordanie et en Égypte, et une autre au Maroc.

Une visite et des rencontres de la présidente avec les responsables de ENDA-Afrique ont eu lieu à Dakar et ont porté sur les avancées de la participation citoyenne en Afrique. Ces échanges ont eu cours dans le cadre de la rencontre des directeurs d'ENDA pour l'Afrique de l'Ouest. ENDA est aussi le siège régional africain de l'Observatoire international de la démocratie participative dont l'Office est membre. L'Office entretient des contacts avec ENDA-Afrique et son directeur, M. Bachir Kanouté, depuis plusieurs années.



À l'hiver nous avons reçu la visite de M. Frédéric Janssens, secrétaire général du Parlement wallon. Cette rencontre a eu des suites dans les mois qui ont suivi. En effet, la présidente de l'Office a été invitée à participer à un panel tenu au Parlement de Wallonie à Namur dans le cadre d'une rencontre de l'association des parlements régionaux d'Europe. Cette association regroupe soixante-treize parlements régionaux dans toute l'Europe.

2018 a été une année de contacts soutenus avec le monde municipal d'Haïti. En premier lieu, au mois de mars, le secrétaire général a fait une présentation de l'Office à une délégation d'élus haïtiens en visite au Canada dans le cadre du Programme de coopération municipale mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal. Cette mission avait pour objectif d'offrir aux participants et participantes des opportunités d'apprentissage quant à l'approche canadienne et, particulièrement, québécoise en matière de leadership et de bonne gouvernance.



Par la suite, nous avons reçu la visite de M. Emmanuel Mareus, responsable de la communication de la Communauté des municipalités de la Région des Palmes. Cette rencontre a finalement donné lieu à une mission de formation en Haïti d'un collaborateur de l'Office, M. Guy Grenier, toujours dans le cadre du Programme de coopération FCM, UMQ et Ville de Montréal. Les participants à cette formation étaient des agents de communication et des groupes de la société civile; la formation portait sur les bonnes pratiques en matière de consultation publique et de participation citoyenne.



Nous avons accueilli dans nos locaux une consultation citoyenne organisée par le consulat général de France à Montréal dans le cadre de la vaste consultation du président Macron sur *Refonder l'Europe*. La consultation s'est inspirée des outils que nous avons développés dans le cadre de Vert Montréal.

Un autre accueil, différent celui-là, de Monsieur Roberto Maia, directeur du bureau de coordination de la promotion des droits des LGBT+ et de

l'égalité raciale de la Ville de Joao Pessoa, Paraiba, Brésil. C'est dans le cadre de notre thème de la participation sans exclusion que nous avons échangé avec Monsieur Maia et que nous avons organisé des rencontres avec les responsables de ces dossiers à la Ville de Montréal, mais aussi avec les principaux organismes de la communauté LGBT+ de Montréal.

Nous avons poursuivi cette année une importante collaboration à un projet initié par Concertation Montréal. Il s'agit de MTElles. En partenariat avec la «Coalition montréalaise des Tables de quartier» et «Relais-femmes», MTElles soutient l'instauration de pratiques innovantes au sein des conseils d'arrondissements, des conseils de ville (agglomération de Montréal), des instances consultatives montréalaises et des tables de quartier. L'objectif est de favoriser la participation égalitaire à la vie démocratique et communautaire des femmes d'origines diverses et issues de tous les milieux socio-économiques. Initié en 2017, c'est une démarche qui se poursuivra au cours des prochaines années.

L'Office assure aussi une présence dans différents forums internationaux qui s'intéressent aux questions de démocratie participative. Le principal de ces forums est l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est membre de ce réseau depuis de nombreuses années. En 2018, l'Office a participé à la dix-huitième édition de cette conférence à Barcelone.

Cela a été l'occasion de lancer les Actes de la dix-septième édition qui s'était tenue à Montréal en juin 2017. L'Office était aussi responsable d'un atelier avec un panel portant sur la participation sans exclusion. À cette occasion, la présidente a présenté les principales avancées de l'OCPM à cet égard. Participaient aussi au panel, notre collègue de Joao Pessoa que nous avons reçu cette année, monsieur Roberto Maia, qui a fait le portrait des actions menées par sa ville pour contrer l'exclusion des populations LGBT+, ainsi que Monsieur Sébastien Keiff, spécialiste dans l'élaboration de systèmes d'observation et d'animation territoriaux coconstruits. Depuis 2008, il a intégré la Mission Agenda 21 du Conseil départemental de la Gironde en tant que chargé de la participation citoyenne et de l'évaluation des politiques publiques. Il est aussi membre du réseau Together International, et dynamiseur SPIRAL : démarche ascendante de construction de programmes de coresponsabilité pour le bien-être de tous. Le panel était brillamment animé par Madame Danaé Moyano Rodriguez de la Commission nationale du débat public, la CNDP.

Finalement, en plus de faire partie d'un panel pendant la Conférence de l'OIDP où il présentait l'Office, le secrétaire général de l'Office a participé à «*Ciudades Democráticas*», une conférence tenue à Madrid qui mettait l'accent sur les possibilités qu'offrent les technologies pour favoriser la participation citoyenne.





## BUDGET

Voici la répartition des dépenses par grande famille.

2018

Rémunération	870 000 \$
Avantages sociaux	140 000 \$
Transports et communications	130 000 \$
Services professionnels et administratifs	950 000 \$
Location et entretien	340 000 \$
Biens non durables	40 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 470 000 \$</b>





Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur général de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2018, le nombre de mandats reçus et le niveau des diverses activités de l'Office ont fait en sorte que les sommes affectées en début d'année dans le cadre du budget annuel de la Ville se sont

avérées insuffisantes pour réaliser tous les mandats. En conséquence, le comité exécutif a accordé à l'Office des crédits additionnels de 650K, tel que le prévoit l'article 82 de la Charte de la Ville de Montréal. C'est la deuxième fois depuis 2013 que des crédits additionnels sont requis en cours d'année, mais la sixième fois dans l'histoire de l'Office. Cependant, un certain nombre de projets de consultation n'ont pas été entrepris en 2018 à cause de retards dans la production de documents de base par la Ville. En conséquence, une portion importante des crédits supplémentaires n'a pas été utilisée.

# ANNEXES



# ANNEXE I

## NOTES BIOGRAPHIQUES



**DOMINIQUE OLLIVIER**  
**Présidente**

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes, ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet-conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire *ad hoc* de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

## LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU AD HOC EN 2018



**MARYSE ALCINDOR**  
Commissaire

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.



**PRISCILLA ANANIAN**  
Commissaire

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteure en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, Madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme réglementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.



**ISABELLE BEAULIEU**  
Commissaire

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plusieurs années d'expérience en conseil stratégique et réalisation d'études. Sa carrière professionnelle et académique est riche d'expériences; auteure, professeure, conférencière et directrice d'études, elle a enseigné au département de science politique de l'Université de Montréal de 2001 à 2006. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007.

Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999, elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment, elle a travaillé aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion.



**MOUNIA BENALIL**  
Commissaire

Mounia Benalil détient un doctorat en études interculturelles et théories postcoloniales de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a mené plusieurs recherches subventionnées par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes sur des enjeux contemporains en lien avec le vivre-ensemble et l'interculturel. Elle est aussi l'auteure de plusieurs publications scientifiques.

Elle accorde une place de choix à l'interface entre la recherche et l'action publique dans le champ des sciences sociales et s'intéresse à l'application du savoir aux enjeux sociaux par le biais de la recherche-action et par l'évaluation des impacts et des considérations légales et politiques sur les projets. Ce qui implique la mobilisation et le transfert continu des connaissances. Elle a été bénévole d'affaires pour plusieurs organisations à but non lucratif et a également travaillé avec plusieurs acteurs de la société civile dans la conduite de projets structurants pour la communauté, acteurs issus de Condition féminine Canada, de la Conférence régionale des élus de Montréal (Concertation Montréal) et de la Ville de Montréal.



**BRUNO BERGERON**  
Commissaire

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine*. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a récemment poursuivi des études de 2<sup>e</sup> cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs des travaux qu'il a dirigés ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise, en effet, par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.



**BRUNO-SERGE BOUCHER**  
Commissaire

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3<sup>e</sup> cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications du parti, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe notamment le poste de Vice-président communications, Soutien au réseau et formation. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Après avoir agi quelques années comme consultant et formateur, il est aujourd'hui Directeur des communications de Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec.



**NICOLE BRODEUR**  
Commissaire

Nicole Brodeur est détentricrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



**JEAN BURTON**  
Commissaire

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).



Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.

**JEAN CAOUCETTE**  
**Commissaire**



Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

**DANIELLE CASARA**  
**Commissaire**

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.





Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.

**PIERRE-CONSTANTIN CHARLES**  
**Commissaire**



Viateur Chénard a fait des études en science politique, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal à titre de stagiaire au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier, soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers, soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC - Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit et agit comme administrateur de sociétés en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

**VIATEUR CHÉNARD**  
**Commissaire**



**ALAIN DUHAMEL**  
Commissaire

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces dernières années, M. Duhamel collabore aux travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en budgétisation et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en gouvernance.



**HABIB EL-HAGE**  
Commissaire

Praticien et chercheur dans le domaine des relations interculturelles, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne. Il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke.

Il était membre de plusieurs instances, dont le Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au *Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles* de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le *Comité interculturel* de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal ainsi qu'un guide sur l'intervention en contexte de diversité au collégial. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré aux consultations publiques portant sur l'Agriculture urbaine et la Stratégie centre-ville.



**ARIANE ÉMOND**  
Commissaire

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin). Elle a été la première directrice générale de Culture Montréal.

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *ÉLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.



**CHRISTIAN GIGUÈRE**  
Commissaire

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maîtrise en philosophie politique - profile éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)*. Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, touché à plus de 350 000 élèves des écoles de plusieurs régions du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a été nommé commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mai 2017, il est affecté à la commission du Secteur des Faubourgs où il participe à mettre en place un processus de consultation sur l'avenir du quartier. On lui a également confié le mandat de proposer des façons de rejoindre davantage de jeunes lors des consultations.



**JUDY GOLD**  
**Commissaire**

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, elle a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, elle travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales.

Depuis mars 2009, Judy Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.



**DAVID HANNA**  
**Commissaire**

Retraité depuis 2016, mais encore actif comme professeur associé en urbanisme au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, David Hanna est détenteur d'un doctorat en économie de l'Université McGill. Expert en transport urbain et en patrimoine urbain, il possède une longue expérience en consultation publique, ayant notamment mené des mandats pour le Comité consultatif de la Ville de Montréal pour la protection des biens culturels de 1991 à 2003. De 1996 à 2004, il a également exercé la fonction de président du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Tout au long de sa carrière, comme en font foi ses nombreuses publications et contributions à des congrès scientifiques, il a développé une vision pertinente et ouverte des enjeux humains économiques, architecturaux et patrimoniaux inhérents à la vie dans la cité.



**DANIELLE LANDRY**  
**Commissaire**

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'a amenée à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement et dirige sa propre entreprise de services-conseils.



**HÉLÈNE LAPERRIÈRE**  
**Commissaire**

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue Urbanité. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2004, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.



**MARIE LEAHEY**  
Commissaire

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Fondation Béati.



**GAÉTAN LEBEAU**  
Commissaire

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie.

Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme *Jeunes Fonctionnaires d'un jour*, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique.

Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.



Architecte paysagiste de formation et possédant de nombreuses attestations en gestion de projets et en environnement, Marie Claude Massicotte détient plus de 33 années d'expérience en gestion de projets en milieu urbain et métropolitain. Professionnelle et gestionnaire reconnue pour son expertise dans le développement des réseaux verts et bleus, la régénération de sites perturbés (friche, lieux contaminés), l'aménagement riverain et le design urbain, elle a travaillé pendant plus de 29 ans comme architecte paysagiste, chef d'équipe et gestionnaire en milieu municipal. Dans ses projets, elle valorise l'innovation, la concertation, le ralliement par la vision et le renforcement par la multidisciplinarité. Elle a coordonné et planifié la mise en œuvre de plusieurs parcs urbains et grands projets de développement dont plusieurs ont reçu des distinctions. Elle a aussi orchestré des projets de coopération internationale (Paris, Shanghai). Elle est récipiendaire du prix Frederick Todd 2015 de l'AAPQ (Association des architectes paysagistes du Québec).

Elle opère présentement son bureau d'expertise en architecture de paysage et enseigne depuis 2016 à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (école d'urbanisme et d'architecture de paysage) au niveau BAC et maîtrise en architecture de paysage.

## **MARIE CLAUDE MASSICOTTE** **Commissaire**



Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Outre des études en droit public et en science politique, il a suivi des formations en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification, puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant sur pied le service de planification stratégique.

Associé à des dossiers majeurs, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région en 1992-1993. Il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de 1998. Entre 2000 et 2002, dans le cadre de la réorganisation municipale en Outaouais, il était adjoint du mandataire du gouvernement puis secrétaire du Comité de transition.

Commissaire à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement depuis 1990, M. Paré a siégé à l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008 et d'octobre 2010 à ce jour. De mars 2008 à décembre 2009, il était conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc.

## **JEAN PARÉ** **Commissaire**



Nadja Raphaël est avocate et coach certifiée par l'International Coach Federation (ICF).

Elle possède un profil multidisciplinaire en droit, en relations publiques et en coaching. Avant d'être à la tête de son cabinet en coaching professionnel, elle a occupé des postes stratégiques, notamment celui de chef de cabinet du bâtonnier du Québec et celui de responsable des relations avec les médias au sein d'un ministère canadien voué au développement économique des PME au Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment », tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est d'ailleurs la principale raison qui l'a menée à obtenir un diplôme d'études supérieures en Prévention et résolution des différends (médiation et négociation raisonnée) et à s'intéresser à la participation publique.

**NADJA RAPHAËL**  
Commissaire



Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrus considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, dont l'ordre du Québec reçu en 2018, elle a participé à titre de consultante en communications à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.

**DANIELLE SAUVAGE**  
Commissaire





Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement. Il a été représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement. Parmi ses réalisations, notons la mise sur pied de la Semaine québécoise de réduction des déchets, célébrée depuis 2001. Il a également coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement

**MICHEL SÉGUIN**  
Commissaire



Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

**LUBA SERGE**  
Commissaire



Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est présentement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de PDG à Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.

**FRANCINE SIMARD**  
Commissaire



Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph. D. en science politique (UQAM). Il est également membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC). Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a œuvré ensuite dans le monde des professions réglementées, au sein duquel il a notamment assumé, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, le regroupement des 46 ordres professionnels. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Il agit maintenant à titre de conseiller stratégique, d'analyste et de formateur en gouvernance. Il est également l'auteur de plusieurs articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.

**JEAN-FRANÇOIS THUOT**  
Commissaire



**ARLINDO VIEIRA**  
Commissaire

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat.



**JOSHUA WOLFE**  
Commissaire

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, à l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a aussi vécu en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques et coauteur du Dictionnaire historique du Plateau Mont-Royal (Éditions Écosociété). Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il a été président de SNAP-Québec de 2013 à 2015.

# ANNEXE II

## EXTRAITS

### CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L.R.Q., c. C.-11.4

## SECTION I OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### **Institution.**

**75.** Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

### **Président.**

**76.** Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

### **Mandat.**

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

### **Mandat.**

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

### **Commissaire supplémentaire.**

**77.** Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

### **Liste.**

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

### **Restriction.**

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

### **Inhabilité.**

**78.** Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

### **Rémunération.**

**79.** Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

### **Personnel.**

**80.** Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

### **Affectation d'employé.**

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

### **Trésorier.**

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

### **Exercice financier et vérification.**

**81.** L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

### **Sommes nécessaires.**

**82.** Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

### **Sommes minimales.**

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

### **Fonctions.**

**83.** L'Office a pour fonctions :

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
  - 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
  - 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

**3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

**4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **Dispositions non applicables.**

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

### **Comptes.**

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

## SECTION II

# COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

### § 1. — Généralités

**88.** Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

#### Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

#### Projets permis par règlement de la ville.

**89.** Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1° à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2° à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3° à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 m<sup>2</sup>;

4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

#### Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-L'Allier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

#### Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

## **Approbation référendaire.**

**89.1.** Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

## **Consultation publique.**

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

## **Interprétation.**

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

## **Dispositions non applicables.**

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1°** les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2°** l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3°** la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;

**4°** malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

## **Dispositions non applicables.**

Toutefois :

- 1°** le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2°** ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

**89.1.1** Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

# ANNEXE III

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

### Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

### Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

### Les commissaires

En septembre 2018, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un deuxième mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

### La présidente

Dominique Ollivier

### Les commissaires *ad hoc* en 2018

Maryse Alcindor, Priscilla Ananian, Isabelle Beaulieu, Mounia Benalil, Bruno Bergeron, Bruno-Serge Boucher, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Viateur Chénard, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Christian Giguère, Judy Gold, David Hanna, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Marie Claude Massicotte, Jean Paré, Nadja Raphaël, Danielle Sauvage, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Jean-François Thuot, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

*Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.*

### Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

### Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.



## LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

## LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

### Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

### Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

### Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

### Consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes-ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.
17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incitent à exprimer leur opinion sans contrainte.

- 18.** Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.
- 19.** Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
- 20.** Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
- 21.** Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

## LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

### L'avis public

Pour les dossiers comprenant une modification à la réglementation d'urbanisme, l'Office, après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- l'objet de la consultation publique;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- les endroits où la documentation est disponible;
- les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

### Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

### Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

#### Le dossier de documentation comprend habituellement :

- tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

## **Les rencontres préparatoires de la commission**

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes, telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes-rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

## **La tenue de la consultation publique**

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire, en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation. De plus, les présentations lors de la séance d'information sont diffusées sur Internet permettant ainsi à des personnes qui n'ont pas pu se déplacer d'en prendre connaissance.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées, telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, questionnaires, plateforme interactive, etc.

## **L'analyse et le rapport de la commission**

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

## LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes-ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre règlementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes-ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

# ANNEXE IV

## Liste des employés et collaborateurs en 2018



### Employés

Brunelle-Amélie Bourque  
Louis-Alexandre Cazal  
Luc Doray  
Élisabeth Doyon  
Lizon Levesque  
Élise Naud  
Faustin Nsabimana  
Anik Pouliot  
Gilles Vézina

### Collaborateurs

Matthieu Bardin  
Estelle Beaudry  
Alain Benoit  
Juliano Bosa  
Hadrien Chénier-Marais  
Joanne Gibbs  
Pierre Goyer  
Guy Grenier  
Laurent Maurice Lafontant

Marc-André Lapointe  
Marilena Liguori  
Haru Greco-Liu  
Christelle Lollier-Théberge  
Patrick Marais  
Denise Mumporeze  
Caio Pâques Lucon  
Olivier Rinfret  
Vincent Roy

Joseph Tchinda-Kenfo  
Marie-Odile Trépanier  
Guillaume Turgeon  
Nicole Uwimana  
Akos Verboczy  
Stéfanie Wells  
Mohamed-Ali Yanouri







OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec)  
H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
[info@ocpm.qc.ca](mailto:info@ocpm.qc.ca)  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)